Envoyé en préfecture le 04/10/2026
Reçu en préfecture le 04/10/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260930-DB_260930_12-DE

KÊR · VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2026

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 23
Présent·es : 20
Votant·es : 23
Procurations : 3

Convocation du Conseil Municipal en date du : 24/09/2026

Affichage en date du : 25/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Julie CLOAREC ayant donné procuration à Guillaume ROBIC, Véronique LORIOT LE GUILLOU ayant donné procuration à Jean-Pierre MOUGEOT et Cyril BROUARD ayant donné procuration à Louis FLOHIC.

Secrétaire de séance : Marie SIEZA

DB_260930-12 Acquisition foncière parcelles BM13 et BM138 rue du Miniou - ancienne station météorologique

Rapporteur : Guillaume ROBIC

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le courrier du 2 juin 2026 de Mme C. proposant la cession de ses parcelles BM13 et BM138 à la Commune,
Considérant l'examen par la commission communale « Affaires générales & techniques, finances & aménagement du territoire » du 23 septembre 2026,

L'ancienne station météorologique n'est plus entretenue depuis plusieurs années.
Sa propriétaire, Mme C. avec l'accord de son curateur sollicite la cession des parcelles à la ville. Cette acquisition est proposée à 1€ net vendeur.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 20 voix pour et 3 abstentions (Mme Stéphanie VERGER, Mme Cécile LEFRESNE et M. Nicolas LE CAROFF) :

- **D'approuver l'acquisition des parcelles BM13 & BM138 d'une superficie totale de 15 898 m2 au prix de 1 € net vendeur ;**
- **De donner pouvoir à M. Le Maire ou à son·sa représentant·e pour signer tous les actes se rapportant à cette opération ; étant précisé qu'il leur est possible de confier un mandat à un tiers de leur choix pour signer en leur nom ;**
- **D'autoriser le Maire ou son·sa représentant·e à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et signer tous les actes afférents.**

Pour extrait conforme,
Le 01/10/2026

Secrétaire de séance
Marie SIEZA

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN
COTES D'ARMOR